

Puis-je changer
mon numéro
de plaque car
il est identique à
celui d'une voiture
immatriculée en
Italie ? ANNE S.

25 @Parté

Oui. Chaque
véhicule

possède son propre
numéro de plaque ⁽¹⁾
attribué définitivement
lors de sa première imma-
trication ou de la réédi-
tion de la carte grise s'il
disposait d'une ancienne
numérotation ⁽²⁾. C'est
seulement en cas
d'usurpation de plaque,
qu'il est possible d'en
changer. Dans votre
situation, « *même s'il ne
s'agit pas réellement
d'une usurpation, il faut
quand même porter
plainte pour ce motif.
C'est le seul moyen
d'obtenir un changement
de numéro d'immatricu-
lation* », conseille
Caroline Glon, avocate
à Saint-Brieuc et La Baule.
Vous pouvez effectuer
cette démarche sur le site
immatriculation.ants.
gouv.fr (rubrique « Faire
une autre demande
concernant mon véhi-
cule »). Joignez le récé-
pissé du dépôt de plainte
numérisé.

(1) Article R 322-2 du code de
la route. (2) Article 13 du décret
n° 2009-136 du 9.2.09.